

Mardi 26 Août 2025 9h30 -

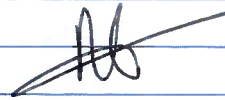
Madame Gaullin Juriel 06.77.85.67.18
(Commune de Saulx de Navailles)

Ce jour, nous avons rencontré les commissaires enquêteurs pour confirmer notre demande réalisée dans le courrier mail envoyé le 21 Août 2025.

Nous demandons de maintenir le caractère constructible des parcelles E77 et E621.

La parcelle E621 car c'est celle sur laquelle nous avons bâti notre résidence.

et la parcelle E77 car elle est enclavée entre notre maison et celle des voisins, et donc pas accessible depuis aucune autre endroit pour y faire des cultures -



Mardi 26 Août 2025 16h05

M^r DASSOUVILLE M. Claude

Commune Loubioung.

Parcelle AM 82

Ce jour je suis venu voir les commissaires enquêteurs afin de savoir si la réponse que j'ai eu du Président de la communauté le 4 Août 2025 demeure d'actualité.

A savoir que la parcelle AM 82 a été classée en zone constructible uniquement pour la partie la plus proche de la tranchée d'égout. Cette décision, je conviens.



Mardi 26 Août 2025 10h25.

M. LUSTAU Yves.

DEMOIS.

Je prends acte que la parcelle B1429 est constructible pour un minimum 2 maisons.

Puis,

Je prends acte qu'après acceptation du PLU les terrains référencés 773 et 774 sont classés en zone agricole.

